

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 67 -

Le 6 mars 2012

Date convocation : 28 février 2012

Convoqués : titulaires et suppléants

- Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille douze, le 6 du mois de mars le **Conseil Communautaire** dûment convoqué s'est réuni à Caudrot sous la présidence de M Mesnard, président de la CDC

Etaient présents (es) : Mesdames et Messieurs BALANS Christian, BARRERE Marie Josée, BELLARD Alain, BENTEJAC Jean Michel, BERNADET Alain, BOULIN André, CARIS Jean Marc, CASASNOVAS Elisabeth, CHORD Christophe, COMBRET Josiane, CORBANESE Jean, CROIZET Jean Marc, DELONG Martine, DUBOSC Colette, DUBRANA Sophie, DUSSILLOLS Francis, DUVILLE Laurent, ETIENNE Nicole, FAVARD Annie, GALLET Stéphane, GAZZIERO Lucien, GRASSET Thierry, GUIGNAN Maryvonne, HILAIRE Michel, JOANCHICOY Henry, LAPORTE Roland, LAPRIE Paulette, LARTIGAU David, LASSARADE Florence, MALLET Martine, MARCANO Carole, MARQUETTE Patrick, MESNARD Philippe, MORENO Manuel, PATANCHON Philippe, PEMPTROIT Danielle, PEREZ Jean Claude, RAMBAUD Odile, SUCKERDOFF Véronique, TAUZIN Bruno.

Etaient excusés(es) : Mesdames et Messieurs, BARTHET-BARATEIG Francis, CHAUMONT Jean Marc, COSSON Vincent, DARCOS Annie, DEBIEUVRE Joëlle, DUMARTIN Xavier, LARROUY Anne, PIRON Dany, PONCHATEAU Auguste,

Secrétaire de séance : Mme Marcano

Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire a débuté par la présentation par le cabinet d'étude Emergences Sud, de l'étude sur la mise en réseau des points lecture sur le territoire de la CDC des Coteaux Macariens. Le document pourra être envoyé aux élus qui le souhaitent.

Mme Lucas, qui représente le cabinet d'étude, rappelle que différentes réunions préalables ont eu lieu, du comité technique et du comité de pilotage. Toutes les bibliothèques présentes sur le territoire ont été visitées, et les bénévoles rencontrés.

Elle procède ensuite à un rapide rappel de l'état des lieux, en mettant l'accent sur les points importants. La population DGF de la CDC est d'environ 9700 personnes, avec une forte présence de jeunes, et de seniors. Nous avons une population moins diplômée que la moyenne départementale. Beaucoup de personnes se déplacent pour aller travailler, ce qui doit être pris en compte notamment pour les questions d'amplitude horaire d'ouverture des structures. Il existe sur ce territoire une politique enfance très forte. A ce jour, les collaborations avec les bibliothèques sont freinées par des contraintes matérielles (horaires, espaces...). Il existe une offre de services importante pour l'enfance et la petite enfance, mais beaucoup moins pour les adolescents.

Le cabinet précise qu'il est entré en contact avec toutes les écoles. Beaucoup se servent des bibliothèques mais les conditions sont souvent difficiles.

La politique culturelle du territoire est partagée entre les communes et la CDC. Il existe un lieu ressource intéressant, mais sous exploité : Malagar.

Mme Lucas procède ensuite à la présentation d'une carte. Elle précise qu'il existe beaucoup de petites bibliothèques, avec des locaux petits, et pas accessibles aux personnes handicapées. L'offre culturelle est réduite à une offre écrite. Il n'existe du multi média qu'à St Pierre d'Aurillac. Le réseau est très peu qualifié, et est uniquement porté par des bénévoles (40 environ). Parmi eux, 50% sont formés ce qui démontre leur forte volonté d'implication. Il existe en revanche un besoin d'accompagnement notamment au niveau des compétences informatiques. Mme Lucas insiste sur la forte mobilisation bénévole de ce territoire, en rappelant que c'est un engagement lourd pour les personnes (régularité, formation...).

Il a été constaté que plusieurs communes de la CDC souhaitaient faire évoluer leur outil : Saint Macaire, St Pierre d'Aurillac, St Martin de Sescas, Verdels...

En ce qui concerne les habitants, on constate qu'ils ont peu d'information notamment en raison de l'absence d'informatisation. Les inscrits actifs représentent 6.5% de la population. C'est très peu mais cohérent par rapport à l'offre. Le nombre d'inscrits est variable d'une structure à l'autre. St Pierre

d'Aurillac est la bibliothèque où il y a le plus d'inscrits. Dans les faits, plus il est mis de moyens, plus il y a de fréquentation.

Le cabinet a travaillé sur deux scénarii possibles. Il est tout à fait possible d'en envisager d'autres.

Le 1^e correspond à une requalification et une coordination du réseau de lecture publique. Il ne propose pas le niveau médiathèque à toute la population. Deux sites locomotives sont identifiés : St Macaire, et St Pierre d'Aurillac. Il est rappelé qu'une médiathèque est aussi un espace convivial, doté d'équipements socio culturels. Ce scénario propose également le maintien et le renforcement qualitatif de 4 autres sites. Il est précisé qu'il ne s'agit pas de bloquer les autres communes qui souhaiteraient se développer. Dans les bibliothèques de proximité, ce scénario prévoit le développement des collections, la mise en réseau, des animations, mais rien n'est prévu au niveau des locaux. Ce scénario prévoit l'embauche de 2 équivalents temps plein. Le travail fourni par les bénévoles restera essentiel. Il est prévu de créer un portail internet commun à l'ensemble des bibliothèques. Il est prévu d'organiser un soutien aux bénévoles, notamment pour le montage de projets avec les écoles, les ALSH, le collège.

Le 2^e scénario correspond à une requalification supérieure. Il y aurait par exemple du multi média sur tous les sites. L'équipement de St Macaire serait qualifié de tête de réseau, et viendrait en soutien aux autres équipements. Il y aurait un développement des services sur le territoire : navettes entre les communes, des ateliers, développement d'une collection multi support, et pourquoi pas, des spécialisations par commune. Ce scénario suppose l'embauche de 4.5 équivalents temps plein.

Concernant les financements, le 1^e scénario n'entrant pas complètement dans les exigences du département, il bénéficie de moins d'aides de l'Etat et du Département. Le 2^e scénario coûte plus cher mais il est beaucoup mieux financé en investissement, la part restant à charge de la CDC est donc moins importante.

Au niveau de l'aide au fonctionnement, c'est le même phénomène. Le 1^e scénario est moins bien financé. Le CG de la Gironde soutient énormément la lecture publique : les postes sont aidés de manière dégressive sur 8 ans. Les scénarii prévoient une arrivée assez rapide d'une partie du personnel pour venir en soutien aux bénévoles, avant même l'ouverture des nouveaux équipements.

Objectif de population à atteindre : 18 % pour le 1^e scénario ; 22% pour le 2^e.

Concernant la compétence, soit la CDC prend toute la compétence, soit elle la partage avec les communes, mais la CDC doit au moins assumer ce qui relève de l'intérêt communautaire. Mme Lucas souligne que les financements sont plus importants quand le projet est porté par une intercommunalité.

Les deux projets présentent des atouts : amélioration nette du service ; service vite perceptible par la population ; palette de personnes touchées très vaste. Les deux scénarii reposent toujours sur un fort partenariat avec les bénévoles, ce qui est une réalité et un gros atout du territoire. Le 2^e scénario aura un impact plus important en matière de public.

Au sujet des validations à prendre, Mme Lucas précise qu'il est nécessaire de se positionner sur les intérêts et limites des deux scénarii, et de choisir celui qui semble le mieux adapté. Il faudra ensuite déterminer le portage, puis recruter un chargé de projet qui aidera à la mise en œuvre concrète. Il sera ensuite nécessaire de choisir les sites, et déterminer le programme des équipements.

La présentation a été suivie de questions :

M Balans se demande si le soutien aux bénévoles ne peut pas être fait par le Conseil Général. Mme Lucas précise que le CG assume une partie du soutien : les fonds et la formation notamment. Cependant il y a un référent BDP pour 8 ou 9 structures donc l'intervention est forcément limitée. Il est important d'avoir un accompagnement de proximité plus fort. La BDP apportera davantage de collections si les équipements sont plus importants.

Suite à une autre question de M Balans, Mme Lucas précise que le comité technique s'est réuni deux fois avant cette présentation, et qu'il sera amené à se réunir de nouveau. Au niveau de la procédure, il est bien rappelé que même si le comité technique doit être associé et informé, il appartient aux comités de pilotage et aux élus de trancher.

Suite à une demande de précision de M Joanchicoy, Mme Lucas confirme que les dépenses de fonctionnement regroupent les dépenses de personnel, mais également les fonds, les actions culturelles, et l'entretien des bâtiments. L'investissement comprend les bâtiments, le mobilier, l'informatique, et la

constitution des collections. Les estimations ne prennent pas en compte l'achat des bâtiments, des terrains, la viabilisation, etc...

M Corbanèse précise que la commission culture s'est prononcée en faveur du 2° scénario. Il insiste sur la forte plus value socio culturelle de ce projet. Il félicite le cabinet d'étude pour le travail réalisé. Il est désormais nécessaire que la CDC dise dans quelle direction elle veut aller. D'autres territoires ont fait le pas.

Suite à une question de Mme Etienne concernant la place laissée aux bénévoles, il est bien confirmé que ces projets ne pourront voir le jour sans le soutien actif des bénévoles ; si ces équipements sont créés, leur place restera prédominante, mais leur fonctions seront un peu différentes et plus intéressantes car les problèmes techniques seront réglés par les salariés. Ce sont les bénévoles qui feront vivre les structures, en développant notamment les actions culturelles. Ce sont également les bénévoles qui devront assumer une partie des ouvertures, l'accueil des scolaires, etc... dans ce cas, la BDP fera des programme de formation locaux.

M Scaravetti se demande ensuite quelle est la différence entre les deux scénarii, en ce qui concerne les points centraux. Mme Lucas précise que dans le 1°, seules deux personnes sont recrutées, donc il sera beaucoup fait appel aux bénévoles pour les ouvertures. Dans le second, c'est davantage partagé. Il existe également des différences en ce qui concerne les espaces.

Mme Lassarade fait remarquer que la mise en place d'un tel service permettra de passer d'une fréquentation essentiellement constituée de scolaires, à une fréquentation de l'ensemble de la population.

Mme Lucas confirme qu'il s'agira d'un changement radical de la nature de l'offre : plus de cohérence, plus de travail en réseau.

M Patanchon précise que l'aide du CG au fonctionnement s'étend sur 8 ans au terme desquels la CDC deviendra autonome. Il pourrait être imaginé que cela corresponde à la fin des emprunts qui seraient ainsi remplacés par la prise en charge du fonctionnement.

Mme Lucas précise que le cabinet d'étude reste à leur disposition pour tout renseignement complémentaire.

M Mesnard remercie Mme Lucas de sa venue, et propose de poursuivre l'ordre du jour.

Commission finances

Mme Delong procède à présentation du débat d'orientation budgétaire par commission.

commission 2: économie et tourisme		
Fonctionnement:	demandé	voté
marchés de Pays		
<i>subvention</i>	3 400,00	
Subvention tourisme en coteaux macariens	1 300,00	
Otem:		
<i>promotion et commercialisation et accueil</i>	64 458,45	
<i>animation taxe de séjour</i>	1 840,00	
taxe de séjour: reversement au CG	1 600,00	
dépliants Verdélais	500,00	
dépliants circuits découverte	1 000,00	
animations circuits églises	2 500,00	
visites scolaires	2 500,00	
signalétique: suite	1 000,00	
adhésion gironde numérique	2 841,00	
OCM: participation bilans conseils	1 600,00	
1/2 poste tourisme à partir de mai	8 100,00	
total	92 639,45	
Investissement (TTC)		
pistes cyclables (acquisitions)	20 000,00	étude en cours
zone d'activités: 2e tranche étude	17 222,40	
équipement signalétique	30 000,00	RIS, mâts SIL, routes vins

Gironde numérique (1/19e)	2 482,00	
suite travaux Gironde Numérique	8 100,00	
audio guidage (Verdelais/St Macaire)	1 000,00	
signalétique intérieure St Macaire/verdelais	6 000,00	maximum
audio guidage circuits découverte	1 000,00	
aménagement circuits découverte	20 000,00	tables orientation, pique nique
total	105 804,40	

M Patanchon explique de manière plus précise la demande du poste à mi temps de chargé de développement touristique. A ce jour la commission fonctionne avec l'appui de Béatrice Mesure mais qui a de moins en moins de temps à consacrer à cela. La présence d'une stagiaire pendant plusieurs mois a montré qu'il était très envisageable de développer différentes pistes. Il est aujourd'hui devenu nécessaire d'avoir un technicien qui puisse faire avancer les projets, comme c'est le cas dans les autres commissions. Cette personne pourrait également s'occuper de la communication au niveau du tourisme. Suite à une demande de Mme Etienne, il est précisé que cette personne pourrait aussi s'occuper en partie du développement économique. Il s'agit d'un poste qui peut être évolutif.

Au niveau de l'investissement, M Patanchon précise que l'étude piste cyclable avance. Une étude environnementale complémentaire a été mandatée par notre cabinet d'étude. Il est important d'aboutir à un tracé crédible, et non attaquant. Le tracé est à ce jour presque arrêté.

En ce qui concerne la zone d'activités, une étude d'opportunité est en cours. Cette étude démontre qu'il existe déjà des bâtiments non occupés et des terrains. Il est donc nécessaire de se demander s'il y a un réel besoin de créer quelque chose de supplémentaire. Le travail du cabinet doit être encore affiné avant d'être présenté à nouveau. Il faudra alors que la CDC se positionne sur la suite à donner, et qu'elle décide si elle s'engage sur la 2^e phase de l'étude : étude de faisabilité de la ZA.

Gironde numérique : M Dussillols précise que la 1^e tranche de travaux (résolution des zones blanches) est terminée. La 2^e concerne la résolution des zones grises. Est prévue l'installation de 52 NRA, soit environ 1 par CDC. Des critères de choix des emplacements ont été imposés par l'autorité de régulation. La population est le critère majeur. Un NRA sera donc installé dans un secteur couvrant St Macaire, Pian et St Maixant. La CDC devra intervenir à hauteur de 8%.

La commune de Semens précise qu'elle votera contre ces travaux car elle est encore mise de côté. M Lartigau ajoute qu'il n'a cependant rien contre le lieu qui a été choisi.

Signalétique : M Patanchon précise qu'un problème administratif a entraîné un nouveau décalage dans l'attribution du marché. Il propose d'inscrire quand même une somme pour les investissements. Les chiffres réels devraient être prochainement connus.

Pour terminer, M Mesnard propose au Conseil d'accepter le versement d'un acompte de 30 000 euros à l'OTEM : *le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.*

commission 3: environnement, espace		
Fonctionnement:	demandé	voté
technicien rivière	4 834,50	
lutte contre les ragondins	500,00	
adhésion au syndicat Dropt	4 000,00	sauf si retrait accepté
adhésion SI Engranne Gamage	2 874,00	
club environnement	4 200,00	
total	16 408,50	travaux subventionnés à 80%
Investissement: (TTC)		
travaux d'entretien de cours d'eau	39 965,00	
plans désherbage communaux	28 000,00	2000 euros par commune
réseau de suivi de la qualité de l'eau	15 000,00	
suppression de digues	5 500,00	uniquement levé topo et APD
mesures agro environnementales (haies)	3 000,00	
Total	91 465,00	

M Bellard rappelle qu'en investissement, les travaux sont subventionnés à 80%. Il ajoute que les plans de désherbage communaux pourront permettre ensuite d'acquérir du matériel qui sera subventionné. Le suivi de la qualité de l'eau sera fait par le biais de prélèvements.

commission 4: logement, cadre de vie, gens du voyage	
<i>Fonctionnement:</i>	demandé
adhésion au SIPHEM	31 502,25
adhésion au syndicat des gens du voyage	31 017,60
total	62 519,85
<i>Investissement: (TTC)</i>	
participation OPAH	10 000,00
entretien logements jeunes	1 000,00
chalets urgence: dalle, VRD, équipements,archi	50 000,00
total	61 000,00

M Gazziero précise que la somme inscrite pour les chalets d'urgence correspond à une estimation. Il ajoute que le conventionnement entre les communes et la CDC n'est pas encore arrêté car la Sous Préfecture souhaite que la CDC fasse l'acquisition des terrains, et les communes ne sont pas favorables.

M Mesnard soumet ensuite au Conseil l'attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH :

Il est décidé d'attribuer à Mme GUFFLET Geneviève, propriétaire occupant, pour une maison située 2bis, Tambourin Est à Pian sur Garonne (33490), la somme de 650 euros soit 5% de la dépense subventionnée conformément aux montants retenus par l'ANAH.

Il est décidé d'attribuer à Mlle HELFRITT et M. HELFRICH, propriétaires occupants, pour une maison située 84, route de Gascogne à Saint Maixant (33490), la somme de 474 euros soit 5% de la dépense subventionnée conformément aux montants retenus par l'ANAH.

commission 5: voirie	
<i>Investissement</i>	demandé
matériel divers	1 000,00
achat tracteur	55 500,00
total	56 500,00

M Laporte informe qu'un des tracteurs a 5 ans. La commission s'est posée la question de le garder une année de plus mais cela représente des risques. Elle a donc proposé l'achat d'un nouveau tracteur. Trois entreprises ont fait des offres : CLAAS, Chambon, John Deere. A ce jour l'offre la moins chère est celle de CLAAS mais cette entreprise n'a pas toujours satisfait la CDC. Il est nécessaire d'avoir d'autres précisions sur le matériel. Il est proposé de reporter le choix du matériel au prochain conseil.

Suite à la demande d'un élu, M Laporte s'est renseigné sur le coût de la location. Les entreprises lui ont répondu qu'elles ne le faisaient pas pour les collectivités car cela leur coûterait trop cher. En revanche la location peut être intéressante sur de courtes durées.

commission 6: éducation, social	
<i>Fonctionnement:</i>	demandé
coordination	33 745,00
anim'j	5 500,00
multiportes	4 000,00
ludothèque	13 500,00
collège	2 000,00
Maison petite enfance (voir budget)	411 509,00
Relais Assistantes Maternelles	40 390,00
<i>centres de loisirs (voir détail)</i>	
AVL	117 507,00
bâtiment St Pierre	19 000,00
CVLV	87 394,00
bâtiment Verdelaïs/St Maixant	13 399,00

<i>services aux personnes</i> fonctionnement (pour 5 mois)	10 300,00	
total	758 244,00	
Investissement		
climatisation MPE	10 500,00	TTC
service aux personnes	35 863,00	
ALSH	660 000,00	HT
total	706 363,00	

subventions ALSH: proposition de la commission:

augmenter de 2% le nombre de j/e financées,

AVL: passage de 6454 je à 6583

CVLV: passage de 4800 je à 4896

et augmenter de 2% de prix de la j/e : passage de 17,5 euros à 17,85 euros

M Lartigau précise que toutes les actions sont subventionnées par la CAF et la MSA.

Le transport à la demande sera également subventionné pour 50% du déficit, par le Conseil Général.

Concernant l'investissement, il est inscrit une dépense pour la climatisation mais des demandes de devis sont également en cours pour faire des systèmes d'aération naturels.

commission 7: culture et sport		
<i>Fonctionnement:</i>	demandé	voté
fête de la culture et du sport	2 000,00	
intervention CAP 33	4 447,60	
budget pôle sportif		
fonctionnement	44 350,00	
culture		
ardilla: spectacle jeune public	1 600,00	
demandes de subvention	11 000,00	lo parade, port naval, les fifres, d'eau et d'oc
coordonnateur lecture public (à partir sept)	8 000,00	à partir de septembre
total	71 397,60	
Investissement		
pôle sportif (nouvelles dépenses)	23 943,27	aménagement complémentaires
mise en réseau point lecture: étude 3e phase	9 807,20	aide à la programmation (subventions à 87,5%)
total	33 750,47	

Concernant les demandes de subvention des quatre associations, M Corbanèse rappelle que deux d'entre elles avaient déjà formulé des demandes l'année passée (d'eau et d'oc et Port Naval). Une sous commission de travail a été formée pour réfléchir à des critères d'attribution. La commission propose d'inscrire au budget les 11 000 euros mais de ne pas les attribuer.

M Tauzin aborde la question des financements croisés entre les communes et la CDC ; des précisions devraient être prochainement apportées par la Sous Préfecture à ce sujet.

M Mesnard informe que ce sujet a déjà entraîné de nombreuses discussions. Différentes propositions ont été faites. Des équilibres sont certainement à trouver pour encourager la dynamique des associations.

M Hilaire estime qu'il est nécessaire d'apporter un soutien aux quatre associations qui ont présenté des demandes de subvention. Il rappelle que l'excédent de la CDC approche les 700 000 euros, et qu'il ne sert à rien de « garder un trésor ». Les associations sont pour ce canton un atout formidable qu'il faut encourager. Il est indispensable de soutenir ces initiatives car il existe des besoins importants sur ce canton, et qu'en outre, la CDC a les moyens de le faire.

Concernant l'excédent, M Mesnard détaille les chiffres et rappelle que sur l'année 2011, la CDC a dégagé un excédent de 171 000 euros ; la somme restante constitue l'excédent des années précédentes dû essentiellement au passage de la CDC à la TPU. La CDC a des marges mais elle doit faire attention. En

fonctionnement, les nouvelles demandes proposées pour l'année 2012 représentent 100 000 euros de dépenses supplémentaires.

Mme Combret rappelle que les 450 000 euros devaient être virés à l'investissement. Du coup, les chiffres de l'année ne sont pas aussi importants. Elle rappelle également qu'en principe les recettes doivent couvrir les dépenses. Elle précise enfin que l'excédent annoncé doit être amputé d'environ 100 000 euros de dépenses non réalisées en fin d'année alors qu'elles le sont habituellement.

M Bellard estime que les demandes budgétaires formulées n'ont rien d'utopique, mais qu'il est absolument nécessaire de connaître les recettes avant de pouvoir prendre des décisions sur des dépenses.

M Tauzin demande ensuite si un budget a été prévu pour créer un parking au pôle sportif. Il lui est répondu qu'une somme de 15 000 euros a été inscrite.

Mme Bové informe l'ensemble des communes que M Jean Noël Serru, l'éducateur sportif de la CDC, va venir se présenter dans chaque mairie.

M Lartigau se demande pourquoi aucune somme n'est inscrite concernant la construction des vestiaires sur la commune de Verdélais. Après certains échanges, M Corbanèse rappelle que la situation aurait été beaucoup plus simple à gérer si les syndicats n'avaient pas été dans l'obligation de se dissoudre. En termes de procédure, il est précisé que la CDC n'a pas à ce jour la compétence. Qu'il sera donc nécessaire dans un premier temps de modifier les statuts. Une fois que cela sera acté, il sera possible d'inscrire tant les recettes que les dépenses relatives à la construction de ces vestiaires.

M Hilaire rappelle qu'en 2011 il avait été inscrit des fonds de concours pour financer ce projet. Il propose de renouveler l'inscription en 2011.

M Tauzin informe qu'une demande de DETR vient d'être déposée. Il ajoute qu'il devient urgent de prendre une décision pour la réalisation de cet équipement.

M Laporte confirme la nécessité de se décider rapidement. Par contre, si la CDC décide de prendre la compétence, il risque y avoir d'autres demandes prochainement.

Pour M Patanchon, il serait cohérent de prendre la compétence.

M Mesnard propose de mettre ce dossier au vote lors du prochain Conseil.

Divers	
Fonctionnement:	demandé
agents	
renouvellement attribution chèques cadoc	1 600,00 75 euros/agent
nouvelles indemnités	1 200,00 pour 2 agents présents depuis 1 an
augmentation indemnités	7 192,00 pour les agents n'ayant pas l'équivalent 13e mois
financement de VAE	1 000,00
un chargé de communication à mi tps à partir mai	8 100,00 l'autre mi tps inscrit au tourisme
total	19 092,00
Investissement: (TTC)	demandé
nouvelle demande éclairage collègue	3 145,48
installation chargé com°/tourisme	5 000,00
total	8 145,48

4

Concernant les indemnités, M Mesnard explique la volonté de la commission du personnel d'aligner l'ensemble des agents sur le versement de l'équivalent d'un 13^e mois. Il précise qu'il s'agit uniquement de propositions. La commission a estimé que ces indemnités pourraient être versées de manière intégrale à la fin de la 3^e année de présence dans la collectivité. Elle a également proposé de baisser ces indemnités au bout du 15^e jour d'absence de l'agent (hors congé maternité, accident du travail, longue maladie).

Au sujet de la formation et des frais de déplacement qui sont désormais à la charge de la CDC, M Mesnard précise qu'il sera demandé aux agents de privilégier les formations délocalisées.

La commission propose enfin de financer deux VAE par an.

Ouvertures de crédits :

- des équipements complémentaires pour le Pôle sportif pour 2 500 euros
- la réalisation de travaux de restauration hydraulique des cours d'eau pour 7 127.50 euros
- la réparation d'un lave linge pour 335 euros
- le versement d'une subvention dans le cadre de l'OPAH pour 1 484 euros (délibération 2011-031)

Le Conseil approuve à l'unanimité cette ouverture de crédits.

OTEM : Mme Lassarade dresse un bilan rapide de la saison 2011 : les visites ont fonctionné correctement ; il faudrait voir s'il pourrait y avoir des aménagements d'horaires pour les dégustations faites par les viticulteurs. Les marchés de Pays auront bien lieu cette année encore. Elle ajoute que le nouveau Président de Tourisme en Coteaux Macarien est Julien Mayle.

SICTOM : M Mesnard informe qu'il a reçu plusieurs lettres de plaintes concernant le tarif et les services. Il sera nécessaire de se pencher sur la question et transférer les informations au président du SICTOM, M Vérité. M Perez invite les représentants de la CDC à intervenir plus au cours des comités syndicaux.

SCOT : M Hilaire rappelle que le SCOT regroupe 14 CDC. Une formation de 2 jours entiers et 3 demi-journées a été organisée à l'attention des élus. Beaucoup y ont participé. De nombreuses informations ont été données. Il est important de les diffuser à l'ensemble des élus. il rappelle qu'à terme le SCOT s'imposera aux PLU.

Divers : M Mesnard informe qu'Hélène Bové quittera les services de la CDC le 31 mars, et dans les faits le 20 au soir en raison des congés qu'il lui reste à prendre. La commission de recrutement a examiné 20 candidatures ; trois profils ont été retenus, et au final, c'est Mlle Claire Bouchareinc qui a été retenue. Cette personne étant en poste à la Réole, elle ne devrait pouvoir être présente à la CDC que dans trois mois.

M Mesnard rappelle qu'Hélène Bové a passé plus de 8 ans à la CDC, et qu'un pot sera donc proposé pour lui dire au revoir, et pour présenter sa remplaçante, le 23 mars prochain à 18h30.

FCPE : M hilaire informe qu'une réunion a eu lieu au sujet du transport scolaire. Il était initialement prévu que pour les élèves utilisant le bus, mais habitant à moins de 3 km du collège, les communes devraient payer. En fait, le SISS vient de proposer de prendre à sa charge cette dépense.

Prochain Bureau : le 4 avril

Prochain Conseil Communautaire : le 11 avril à St Laurent du Bois